NUMÉRO 11
AVRIL 2006

BULLETIN
de la CLP aux représentants

LE FORMULAIRE DE CONTESTATION ACCESSIBLE SUR INTERNET

Le formulaire de contestation de la Commission des lésions professionnelles est maintenant disponible en ligne au www.clp.gouv.qc.ca. Les travailleurs et employeurs du Québec peuvent déposer leur requête en remplissant le formulaire de contestation sur le site Internet de la Commission et l'acheminer électroniquement au bureau régional où le recours doit être entendu. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur le lien situé dans la section « *Services en ligne* » et suivre les instructions. Par ce moyen, il n'est plus nécessaire de joindre la décision contestée de la Révision administrative. Toutefois, la nécessité de joindre cette décision contestée demeure pour les envois effectués par la poste ou par télécopieur.

Ce nouveau service est implanté afin d'augmenter l'accessibilité du tribunal et fait suite à une demande exprimée par la clientèle.

NOUVELLES ADRESSES POUR LES BUREAUX DE LA CLP DE RIMOUSKI ET DE SHERBROOKE

Prenez note que le bureau de Rimouski sera relocalisé **à compter du 28 avril** à l'adresse suivante : **2, rue Saint-Germain Est, bureau 510, Rimouski (Québec) G5L 8T7.**

À compter du 19 juin, le bureau de Sherbrooke sera situé au : **3330, rue King Ouest, bureau 2000, Sherbrooke (Québec) J1L 1C9.**

Tous les numéros de téléphone et de télécopieur de ces bureaux demeurent inchangés.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La CLP a transmis au ministère du Travail son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour 2006-2007*, tel que requis par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Ce plan vise autant le personnel que la clientèle et concrétise l'implication de la CLP à l'intégration des personnes handicapées à la société au même titre que tous les citoyens. Quatorze édifices sur vingt occupés par la Commission possèdent au moins un accès pour les personnes à mobilité réduite et disposent de portes d'entrée automatiques. Nous procéderons au cours de la prochaine année aux travaux dans les autres bureaux afin d'y apporter les améliorations nécessaires.

.../2

Commission
des lésions
professionnelles
Québec

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE À LA CLP

Le 5 avril dernier, la présidente, M[me] Micheline Bélanger, a annoncé au personnel de la CLP une réorganisation administrative. Vous pouvez consulter le nouvel organigramme de la Commission sur le site Internet au www.clp.gouv.qc.ca.

Cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration de la qualité des services offerts. Sept ans après la création de la CLP en 1998, il était opportun de se questionner sur nos façons de faire, notamment en raison de l'importante augmentation du volume des contestations.

Une seule vice-présidence pour les opérations

Les opérations relèvent maintenant d'une seule vice-présidence et la notion d'Est et d'Ouest disparaît. De plus, les équipes 1 et 2 de Québec ainsi que de Montréal sont regroupées.

M[e] Isabelle Albernhe, vice-présidente des opérations, prend en charge toute la gestion des opérations courantes des directions régionales et des bureaux locaux ainsi que le fonctionnement en équipe intégrée. Les services centralisés tout comme le service du pilotage et du support aux opérations sont également sous sa responsabilité.

De plus, une équipe volante sera constituée afin de répondre aux besoins des directions régionales en matière de ressources de commissaires, d'assesseurs, de conciliateurs et de personnel de soutien.

Le regroupement des opérations sous une même autorité permettra certainement une meilleure coordination et une plus grande cohésion.

Une seule équipe des services centralisés

Considérant que les opérations relèvent d'une seule vice-présidente, les activités de préparation et de numérisation des dossiers seront graduellement centralisées à Québec. Cette centralisation maintenant possible grâce aux nouvelles technologies amènera un traitement et une qualité de service uniforme.

Une vice-présidence de la qualité et de la cohérence

Une nouvelle vice-présidence est créée, soit celle de la qualité et de la cohérence, sous la responsabilité de M[e] Sylvie Moreau. Celle-ci a pour mandat de planifier, diriger et contrôler toutes les activités nécessaires à l'atteinte et au maintien d'un niveau élevé de qualité et de cohérence des décisions de la CLP. Elle est également responsable de la formation et du développement des compétences des commissaires, assesseurs et conciliateurs.

La qualité et la cohérence des décisions de la CLP sont des préoccupations majeures pour le tribunal. À long terme, elles permettront l'atteinte d'une plus grande stabilité jurisprudentielle susceptible d'influencer le nombre de contestations.

Ce bulletin a été produit par le Bureau de la présidente de la Commission des lésions professionnelles.

POUR INFORMATION ET COMMENTAIRES :
Marie-France Dufour, responsable des communications externes
Téléphone : (514) 873-1747 Télécopieur : (514) 873-0211
Courriel : marie-france.dufour@clp.gouv.qc.ca

Québec

Fusion de la DRFM aux services juridiques

La Direction des services juridiques, dirigée par M[e] Raymond Levasseur, regroupe les activités du contentieux, du service-conseil et de la diffusion des décisions. À ces responsabilités s'ajoutent les activités de la Direction de la recherche, formation et méthode (DRFM) autres que la formation des commissaires, des conciliateurs et des assesseurs qui relève désormais de la vice-présidence de la qualité et de la cohérence. La DRFM n'est donc plus considérée comme une entité administrative distincte.

Une direction générale de l'administration (DGA)

Une direction générale de l'administration rassemble les ressources humaines et financières, les ressources informationnelles et matérielles, les communications ainsi que les ressources documentaires. M. Francis Lachance, directeur des ressources informationnelles et matérielles, agira également à titre de directeur général de l'administration par intérim.

La nouvelle structure clarifie les rôles et pave la voie à une optimisation de nos façons de faire. Cela contribuera à maintenir la bonne réputation de notre tribunal, maintes fois reconnue et basée sur la qualité des services que nous offrons et sur notre capacité de s'adapter à un environnement changeant.